

“A”



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP

DEMANDE D'APPROBATION DE SES TARIFS DE DISTRIBUTION POUR 2021

AVIS

Liberty Utilities (Gas Nouveau-Brunswick) LP (Liberty Utilities), a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics (Commission), comme suit :

- 1) Une demande d'approbation de ses états financiers réglementaires de 2019. En outre, étant donné que les revenus de 2019 ont entraîné un rendement réel des capitaux propres supérieur à 12,9 %, Liberty Utilities a déposé sa méthode de répartition proposée (mécanisme de partage pour les gains excédentaires) en vertu du paragraphe 52.03(2) de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz*;
- 2) Une demande d'approbation pour modifier ses tarifs de distribution à compter du 1^{er} janvier 2021; et
- 3) Une demande d'approbation des comptes d'écart pour l'impôt sur le revenu, les pensions et le COVID-19.

La demande susmentionnée et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 478.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par vidéoconférence, **le mardi 1^{er} septembre 2020, à compter de 10 h**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent. Des lignes directrices pour la vidéoconférence seront fournies à toutes les parties avant la conférence préalable à l'audience prévue.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à www.cespnb.ca sous la rubrique « Règles de procédure » et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 28 août 2020 à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.